audit france
commissariat aux comptes

Coopérons dès l'École

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE LA NIEVRE

Association Loi 1901
Siège social : Ecole de Mouësse - 1 ter, rue Gabriel Valette
58000 NEVERS

Exercice clos le 31 août 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

149 rue de Silly
92100 Boulogne
01 46 03 20 50

Membre de la Compagnie de Versailles et du Centre
SAS au capital de 50 000 €
333 812 345 RCS Nanterre

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE LA NIEVRE
Association Loi 1901
Siège social : Ecole de Mouësse - 1 ter, rue Gabriel Valette
58000 NEVERS

Exercice clos le 31 août 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de la Nièvre relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de l'intégralité des coopératives scolaires et foyers coopératifs a pu être intégrée dans les comptes annuels de l'association (contre 179 sur 180 lors de l'exercice précédent) ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du *« siège départemental »,* nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 27 novembre 2025

audit france
Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi
Commissaire aux Comptes

Coopérons dès l'École

BILAN DE L'ASSOCIATION

AD OCCE DE LA NIEVRE

ACTIF	31.08.2025 Brut	Amort. & Dépréciat°	Net	31.08.2024	PASSIF	31.08.2025	31.08.2024
ACTIF IMMOBILISE					***FONDS PROPRES***		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	138 695	135 092
Terrains					Report à nouveau	712 954	661 893
Constructions					Résultat de l'association	13 024	53 793
Matériels d'activités	4 031	3 579	452	751	Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	9 852	6 279	3 573	2 718	Total	**864 674**	**850 777**
Immobilisations en cours					***FONDS DEDIES ET PROVISIONS***		
					Fonds dédiés	16 111	23 525
Autres prêts et titres immobilisés					Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges	6 436	5 676
Total	**13 883**	**9 858**	**4 025**	**3 469**	Total	**22 548**	**29 200**
ACTIF CIRCULANT					***DETTES***		
Stocks	1 270		1 270	1 387	Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers	360		360	250	Fournisseurs	4 005	4 432
Comptes courants OCCE	196		196	1 630	Dettes fiscales et sociales	5 158	3 263
Autres créances (dont erreurs débitrices)					Comptes courants OCCE	1 155	
Charges constatées d'avance	173		173	165	Autres dettes (dont erreurs créditrices)		9 594
Trésorerie	896 849		896 849	897 866	Produits constatés d'avance	5 333	7 500
Total	**898 848**		**898 848**	**901 298**	Total	**15 651**	**24 790**
TOTAL	**912 731**	**9 858**	**902 873**	**904 767**	**TOTAL**	**902 873**	**904 767**

COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

AD OCCE DE LA NIEVRE

	2024/2025	2023/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	159 303	140 188
Ventes de produits	452 560	480 391
Prestations de service et animations	233 556	229 122
Subventions d'exploitation	191 832	146 861
Dons et Mécénat	1 714	792
Contributions financières	121 511	88 068
Reprises sur dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations		
Utilisations des fonds dédiés	7 413	4 130
Autres produits	74 307	4 885
Total	**1 242 197**	**1 094 437**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	291 389	283 506
Variation des stocks de fournitures à céder	117	
Autres achats et charges externes	756 693	726 993
Aides financières	2 835	4 815
Impôts et taxes	404	390
Salaires	18 837	16 794
Cotisations sociales	3 978	3 562
Cotisations reversées	19 056	15 292
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	12 061	18 065
Dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions	761	919
Valeurs comptables des immobilisations cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	126 201	13 339
Total	**1 232 331**	**1 083 674**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	**9 866**	**10 763**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	3 269	3 260
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	**3 269**	**3 260**
CHARGES FINANCIERES		
Charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	**3 269**	**3 260**
RESULTAT COURANT (I + II)	**13 135**	**14 023**
Produits exceptionnels		86 634
Charges exceptionnelles		46 784
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		**39 850**
Impôts sur les bénéfices	111	80
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	**13 024**	**53 793**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature	5 606	5 606
Bénévolat	91 245	75 048
Total	96 851	80 654
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature	5 606	5 606
Personnel bénévole	91 245	75 048
Total	96 851	80 654

ANNEXE DE L'ASSOCIATION
AD OCCE DE LA NIEVRE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2025. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.
L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "*permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe*".
Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :
• des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
• des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	**Exercice précédent**	
Total du bilan :	902 873,03 €	904 767,08 €	
Résultat de l'exercice :	13 024,36 €	53 792,63 €	
Nombre de coopératives et foyers attendus :	177	180	
dont coopératives et foyers agrégés :	177	179	
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	1	
Nombre de coopérateurs :	12 361	12 336	
Heures de bénévolat du siège départemental	900	900	
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	2 418	1 829	
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	2	1	personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (***a***)	91 245 €	75 048 €	

(a) *Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.*

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE
On enregistre une hausse des subventions perçues par les coopératives et des participations des familles ayant permis d'accroitre les dépenses pédagogiques. A contrario, le siège a vu la subvention du CD 58 baisser de 22% générant un déficit au niveau du Siège départemental.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES
Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'ANC.

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association
Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :
- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs
Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :
- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation
Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :
- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES
Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.
Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif : Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.

Report à nouveau : Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.

Résultat exercice :	13 024,36	dont	-8 469,80	pour le siège départemental
		dont	21 494,16	pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :		dont		pour le siège départemental
		dont		pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans				C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.				
Autres dettes :		dont		pour le siège départemental
		dont		pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans				C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.				
Trésorerie :	896 848,88	dont	162 400,41	pour le siège départemental
		dont	734 448,47	pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			4 149,43	par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	12 061,42	dont	1 486,09	pour le siège correspondant aux amortissements
		dont	10 575,33	pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			59,75	par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	1 245 466,38	dont	109 821,22	pour le siège départemental
		dont	1 135 645,16	pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			6 416,07	par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	1 232 442,02	dont	118 291,02	pour le siège départemental
		dont	1 114 151,00	pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			6 294,64	par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			121,44	par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale	1,0	1,0
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	0,7	0,7
Total	**1,7**	**1,7**

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	177	177
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	100%	98%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	175	179
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	8	8
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	138	142
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	N/A	N/A
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	3	3
Participants aux séances de formation (estimation)	12	15

Coopérons dès l'École

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

AD OCCE DE LA NIEVRE

ACTIF	31.08.2025			31.08.2024	PASSIF	31.08.2025	31.08.2024
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					***FONDS PROPRES***		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	138 695	135 092
Terrains					Résultat du siege de l'association	-8 470	3 604
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	4 031	3 579	452	751	Total	**130 226**	**138 695**
Autres immobilisations corporelles	9 852	6 279	3 573	2 718	***FONDS DEDIES ET PROVISIONS***		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés	16 111	23 525
Autres prêts et titres immobilisés					Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges	6 436	5 676
Total	**13 883**	**9 858**	**4 025**	**3 469**	Total	**22 548**	**29 200**
ACTIF CIRCULANT					***DETTES***		
Stocks	1 270		1 270	1 387	Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers	360		360	250	Fournisseurs	4 005	4 432
Comptes courants OCCE	196		196	1 630	Dettes fiscales et sociales	5 158	3 263
Autres créances					Comptes courants OCCE	1 155	
Charges constatées d'avance	173		173	165	Autres dettes		9 594
Trésorerie	162 400		162 400	185 785	Produits constatés d'avance	5 333	7 500
Total	**164 400**		**164 400**	**189 216**	Total	**15 651**	**24 790**
Total	**178 282**	**9 858**	**168 425**	**192 685**	**Total**	**168 425**	**192 685**

COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

AD OCCE DE LA NIEVRE

	2024/2025	2023/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	24 951	25 077
Ventes de produits	315	8
Prestations de service et animations	3 845	3 411
Subventions d'exploitation	22 594	26 734
Dons et Mécénat	1 714	792
Contributions financières	28 634	23 508
Reprises sur dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations		
Utilisations des fonds dédiés	7 413	4 130
Autres produits	17 086	4 885
Total	**106 552**	**88 545**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	119	119
Variation des stocks de fournitures à céder	117	
Autres achats et charges externes	33 015	31 071
Aides financières	2 835	4 815
Impôts et taxes	404	390
Salaires	18 837	16 794
Cotisations sociales	3 978	3 562
Cotisations reversées	19 214	15 667
Dotations aux amortissements	1 486	1 446
Dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions	761	919
Valeurs comptables des immobilisations cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	37 415	13 339
Total	**118 180**	**88 121**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	**-11 628**	**424**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	3 269	3 260
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	**3 269**	**3 260**
CHARGES FINANCIERES		
Charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	**3 269**	**3 260**
RESULTAT COURANT (I + II)	**-8 359**	**3 684**
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		
Impôts sur les bénéfices	111	80
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	**-8 470**	**3 604**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature	5 606	5 606
Bénévolat	24 750	24 750
Total	30 356	30 356
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature	5 606	5 606
Personnel bénévole	24 750	24 750
Total	30 356	30 356

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août **2025**, qui dégage un déficit de -**8 469,80 €**. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'exercice se situe dans la continuité de l'exercice précédent.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	2 360,96			2 360,96
Autres matériels d'activités	1 669,81			1 669,81
Matériel de transport				
Matériel informatique	4 721,74	895,00	677,79	4 938,95
Mobilier de bureau	4 486,81	1 147,00	720,98	4 912,83
Immobilisations en cours				
Total	**13 239,32**	**2 042,00**	**1 398,77**	**13 882,55**

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Acquisitions : un ordinateur portable, 2 chaises de bureau et un bureau accueil.

Mises au rebut : une unité centrale Dell, 2 chaises de bureau et un bureau accueil.

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	2 360,96			2 360,96
Autres matériels d'activités	33% à 20%	918,61	299,21		1 217,82
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	3 062,98	872,98	677,79	3 258,17
Mobilier de bureau	20%	3 427,76	313,90	720,98	3 020,68
	Total	**9 770,31**	**1 486,09**	**1 398,77**	**9 857,63**

2. Stocks

Cahier de comptabilité	1 à 1.60 €	1.60
Agendas coopératifs cycle 1	1 à 51.00 €	51.00
Agendas coopératifs cycle 1	2 à 72.00€	144.00
Agendas coopératifs cycle 1	6 à 85.00 €	510.00
Agendas coopératifs cycle 2	11 à 1.70 €	18.70
Agendas coopératifs cycle 3	138 à 1.20 €	165.60
Guide du maître cycle 2	12 à 3.50 €	42.00
Guide du maître cycle 3	14 à 3.50 €	49.00
Petits jardins saugrenus	2 à 12.00 €	24.00
Ecoles qui folkents 2008/2009	1 à 12.00 €	12.00
Ecoles qui folkents 2009/2010	2 à 12.00 €	24.00
Ecoles qui folkent 2011/2012	3 à 12.00 €	36.00
Ecoles qui folkent 2012/2013	2 à 12.00 €	24.00
Ecoles qui folkent 2013/2024	2 à 12.00 €	24.00
Ecoles qui folkent 2014/2015	3 à 12.00 €	36.00
Ecoles qui folkent 2015/2016	1 à 12.00 €	12.00
Ecoles qui folkent 2017/2018	2 à 12.00 €	24.00
Ecoles qui folkent 2018/2019	2 à 12.00 €	24.00
Ecoles qui chantent 2012/2013	1 à 12.00 €	24.00
Ecoles qui chantent 2015/2016	3 à 12.00 €	36.00
		1 269.00

3. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés			
Usagers autres	360,00		360,00
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	**360,00**		**360,00**

4. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Union Régionale OCCE Bourgogne	**196.12**

6. Trésorerie

Caisse d'Epargne	1 097.35
Crédit Agricole	43 216.35
Livret A	82 601.94
Intérêt courus	3 224.56
Parts sociales Crédit Agricole	2 245.50
Dépôt à Terme	30 000.00
Caisse	14.71
	162 400.4&

8. Charges constatées d'avance

Photocopieur 519.62/3	**173.21**

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Conseil Départemental (Nièvre 2021)	20 614,79		6 913,32	13 701,47
Développement Culturel des Territoires	2 910,00		500,00	2 410,00
Total	**23 524,79**		**7 413,32**	**16 111,47**

3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	5 675,55	760,61		6 436,16
Provisions pour charges	**5 675,55**	**760,61**		**6 436,16**
Immobilisations financieres				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	**5 675,55**	**760,61**		**6 436,16**

Dotations / reprises d'exploitation	760,61
Dotations / reprises financières	
Dotations / reprises exceptionnelles	
Total	**760,61**

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet	
(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet	
Total	

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

4. Fournisseurs

Fournisseurs	45.32
Fournisseurs, factures non parvenues	3 960.00
	4 005.32

6. Dettes fiscales et sociales

Personnel – rémunérations dues	1 154,69
Congés payés	2 246.33
Urssaf	473.63
Retraite complémentaire	289.09
Prévoyance	35.46
Mutuelle	76.16
Charges sur congés payés	490.82
Impôts produits financiers taxables	190,98
Uniformation	201.21
	5 158.37

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

Fédération Nationale	**1 154.61**

8. Produits constatés d'avance

Subvention Conseil Départemental 2025 – 1/3 Fonctionnement	2 333.00
Subvention Conseil Départemental 2025 – 1/3 Projet	3 000.00
	5 333.00

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	12 361	12 336
Cotisation nationale par coopérateur	1,28 €	1,22 €
Cotisation départementale par coopérateur	1,90€/enf. - 3,90€/ad.	1,90€/enf. - 3,90€/ad.
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	**24 700,10**	**24 629,00**
Cotisations versées à la Fédération	15 822,08	15 049,92
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	**15 822,08**	**15 049,92**

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères - DRAC	1 527,00	2 000,00
Subventions conseil départemental	18 167,00	23 334,00
Subventions communes	400,00	400,00
Subventions aux coopératives	1 000,00	500,00
Subvention Union Régionale OCCE Bourgogne	500,00	500,00
Subvention Agglomération	1 000,00	
Total	**22 594,00**	**26 734,00**
Dont reversées aux coopératives	1 000,00	500,00

3. Contributions financières

Contributions Fédération OCCE (dont aide au poste de secrétariat de 3750€)	6 536.10
Contribution financières autres organismes (Trousse à Projet)	22 097.58
	28 633.68

4. Aides financières

Aides financières octroyées aux coops	1 835,00
Subventions reversées aux coops	1 000.00
	2 835.00

5. Produits exceptionnels

Néant

6. Charges exceptionnelles

Néant

VI- AUTRES INFORMATIONS

1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

2. Engagement de crédit-bail et locations de longue durée

Loyers restant dus :	
Photocopieur Toshiba (Echéance 2026-07)	**2 182.40**

3. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

4. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie de Nevers, de locaux dépendant de l'école élémentaire Mouësse situé au 1ter, rue Gabriel Valette (environ 53 m²) pour une valeur estimée à 5 606 €.

b) Bénévolat

Le bénévolat du siège départemental représente environ 900 heures de travail valorisées à 24 750 € (27,50 €/heure).

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

Au jour de l'établissement de la présente annexe, le siège départemental n'a pas pu mutualiser (malgré sa volonté) les comptes des coopératives scolaires affiliées et bien que tous les comptes des coopératives soient ouverts auprès du Crédit Agricole Centre Loire.